



Formation spéciale du CSA Rhône/Ain du 28 novembre 2024

Déclaration Liminaire de la CGTPJJ Centre-Est

Monsieur le Directeur Territorial

La **CGTPJJ souhaite** exprimer ses préoccupations en préambule de cette instance Santé et Sécurité au Travail, destinée aux membres du CSA Rhône/Ain. Si nous saluons la tenue régulière de cette instance et son importance pour la protection des personnels de la PJJ, nous devons malheureusement la contextualiser dans un environnement de travail qui se dégrade significativement.

Les récentes annonces ministérielles concernant la fonction publique, et notamment la nouvelle règle de carence de trois jours en cas d'arrêt maladie, impacterait directement la santé et le bien-être des agents. Cette mesure punitive, loin de contribuer à une meilleure prévention, risque au contraire d'inciter les agents à minimiser leurs problèmes de santé et à se rendre au travail malgré une incapacité réelle, aggravant ainsi les risques psychosociaux et physiques.

Par ailleurs, la **CGTPJJ constate** avec regret que l'utilisation du cahier hygiène et sécurité, outil pourtant essentiel pour signaler les risques et les dysfonctionnements, reste encore trop peu répandue dans les services de la PJJ. Cet outil est un levier fondamental pour la prévention et l'amélioration des conditions de travail. Son faible usage témoigne d'une réelle défaillance dans la culture de la prévention au sein de nos structures.

Nous tenons à remercier le médecin de prévention pour son travail et nous notons avec satisfaction que les agents se saisissent de plus en plus de ses compétences. Cependant, la prévention ne repose pas uniquement sur l'intervention du médecin, elle nécessite une implication collective et la mise en place de mesures structurelles par la direction.

La **CGTPJJ s'étonne** que nous n'ayons pas étudié d'autres DUERP depuis la Formation Spécialisée du 9 novembre 2023, alors que c'est une compétence spécifique de cette instance. Nous avons hâte de travailler ce dossier en 2025

La **CGTPJJ continue** à faire la tour des services pour porter la parole des agents. Concernant les conditions de travail, nous relevons une surcharge fréquente, connu et constante sur certaines unités. Nous alertons sur les conditions de routes parfois dangereuses, particulièrement sur l'unité d'Oyonnax, mais pas que. La question immobilière est une préoccupation majeure, voire urgente notamment avec des locaux où l'accueil du public devient problématique, comme l'UEMO de Bourg-en-Bresse.

Nous restons vigilants et disponibles pour une collaboration constructive afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tous les personnels.

Merci de votre attention.

CGTPJJ Centre-Est

cgtpjj.centre.est@gmail.com